

Le vote libre existe dans un syndicat. J'ai fait partie d'un syndicat de travailleurs du papier pendant 16 ans, et j'ai assisté à d'autres réunions syndicales pour surveiller le scrutin. Avec toutes les failles que ce scrutin comporte, il n'en demeure pas moins beaucoup plus démocratique que le système appliqué à l'assemblée annuelle d'une grande société comme Noranda, à laquelle j'ai déjà assisté également.

M. Malone: Oh?

M. Heap: En effet, j'ai déjà assisté à une réunion de la Noranda avec des actions donnant le droit de vote. J'ai trouvé que la démocratie était presque inexistante dans la façon dont une grande entreprise dirige ses affaires, comparativement à la démocratie tellement plus populaire que l'on pratique dans la plupart des syndicats.

La seule force du syndicat, c'est la capacité des travailleurs de faire front commun contre leur employeur. Or, cette société sera bien mieux en mesure maintenant de diviser ses employés en les répartissant selon différents secteurs de compétences, différentes sociétés ou différentes compagnies, pour les empêcher de s'unir afin de négocier avec elle puisque l'union est leur seule force. Je trouve donc que cette réorganisation, comme on l'appelle, compromet très sérieusement leurs chances d'obtenir un salaire et des conditions de travail convenables.

L'une des conditions de travail particulièrement importante pour les employés de Bell Telephone, c'est de pouvoir vivre normalement, de pouvoir travailler comme des êtres humains, sans être continuellement harcelés par une surveillance humaine et électronique. Ils voudraient pouvoir travailler sans que le moindre soupir, le moindre mouvement, le moindre éternuement ne soient retenus contre eux dans leur évaluation. C'est ce genre d'ingérence dans la vie des travailleurs, qui touche les besoins matériels les plus essentiels, que Bell tente de pousser à un degré inhumain auprès d'un grand nombre de ses employés, avec les moyens électroniques à sa disposition. Le seul moyen de défense dont ces travailleurs disposent n'est pas le Parlement, ni le CRTC, ni les assemblées législatives des provinces, mais le syndicat créé directement par ces travailleurs qui en font l'expérience quotidiennement. Dans la mesure où ces travailleurs sont prêts à agir ensemble, le syndicat peut défendre leur droit au respect de leur dignité humaine au travail. Une fois cette réorganisation terminée, les travailleurs seront menacés de perdre ce recours lorsque Bell Canada reprendra son attitude d'hostilité envers le syndicat et les travailleurs.

C'est une honte qu'on ait apparemment eu l'intention de faire adopter ce projet de loi en douce par le Parlement. Non seulement a-t-il été soumis presque sans avertissement hier à la Chambre, alors que certaines personnes que le sujet intéresse étaient occupées à des travaux parlementaires déjà prévus, mais le calendrier a été modifié encore une fois aujourd'hui. A 9 heures, on ne devait pas le soumettre à la Chambre avant la semaine prochaine. Subitement, à 10 heures, on décidait de le débattre aujourd'hui. Autrement dit, les personnes responsables de ce projet de loi semblent en avoir honte; elles savent

combien le public s'y est opposé aux audiences du CRTC et dans les médias. Elles savent comment les associations de consommateurs et de travailleurs s'y opposent et ne veulent pas qu'il soit débattu ouvertement plus que nécessaire.

Le gouvernement a essayé de faire adopter ce projet de loi rapidement hier, et il essaie encore aujourd'hui. Cependant, il ne réussira pas. Nous nous opposerons de toutes nos forces à ce projet de loi non seulement à l'étape de la deuxième lecture mais aussi à celle du comité. Il n'existe aucune raison valable pour que Bell Téléphone ou les Entreprises Bell, quel que soit le nom qu'on donne à la société, étrangle les abonnés et les employés du téléphone comme elle le fait.

La société roule sur l'or à tous points de vue. Permettez-moi de mentionner quelques-unes des entreprises qu'elle a pu acquérir et qui n'ont rien à voir avec le service téléphonique. J'ai déjà mentionné *TransCanada Pipe-lines* et *Daon Developments*. Elle s'étend aussi à la *British American Bank Note Company* et à *Case-Hoyt*. Elle a acheté *Comac Communications* et *Alphatex*, et contrôle *Ronalds Federated Ltd*. Elle est active dans plusieurs pays étrangers. Elle a de l'argent à gaspiller pour acheter d'autres sociétés, ce qui ne crée pas d'emplois. En fait, quand une société en achète une autre, elle fait en général des compressions de personnel. Peut-être les actionnaires réaliseront-ils un profit si le taux des actions augmente de 40 p. 100 en trois mois. Toutefois, pourquoi retireraient-ils des bénéfices d'une société qui tire ses revenus de l'argent versé essentiellement par les abonnés canadiens et des taxes payées principalement par les travailleurs canadiens? Ce n'est pas comme si Bell Canada payait sa part d'impôt. C'est au contraire des contribuables qu'elle tire d'une façon ou d'une autre ses subventions massives.

Je regrette profondément que le gouvernement ne semble se soucier que de faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible. Je regrette que l'opposition libérale soit si peu encline à s'opposer à ce projet de loi, encore que cela ne m'étonne pas. Les libéraux ont essayé de faire passer le même genre de mesure quand ils étaient au gouvernement, et à cet égard les deux vieux partis se valent. La seule différence, c'est qu'il y en a un à la gauche du Président, et l'autre à sa droite. Leurs politiques, leurs objectifs et leurs amis, comme Bell Téléphone, sont les mêmes. La seule opposition à ce projet de loi viendra des travailleurs canadiens qui sont ceux qui ont le plus besoin du téléphone et qui paient toute la note. Mais nous n'avons pas fini d'entendre parler de ces travailleurs avant que ce projet de loi ne soit adopté.

• (1600)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question toute simple au député. La réorganisation actuelle de Bell Canada pourrait lui permettre de se constituer en une société désignée sous le nom de Bell Canada TV, par exemple.

M. Heap: Je ne vous ai pas compris.

M. Gauthier: «Bell Canada TV» ou «TV Bell Canada».